

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. X

15 AVRIL 1911

No. 8

SOMMAIRE—Arrivée de S. G. Mgr Stagni au Canada—S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., prend possession de son siège—Consultation légale sur l'enseignement du français dans la Saskatchewan—Ligue Eucharistique—Les Ecoles du Nord-Ouest—Prêtres ruthènes pour le Canada—Missionnaires tombés au champ d'honneur—Bas les masques—*Le Canada Ecclésiastique*—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.—Supplément : Journal de La Vérendrye—Ordres et dépêches du Roi.

ARRIVÉE DE SON EXCELLENCE

MGR STAGNI AU CANADA.

Son Excellence Mgr Pellegrino-Francesco Stagni, des Servites de Marie, nouveau Délégué Apostolique du Canada et de Terre-Neuve, est arrivée à Ottawa le 24 mars. S. G. Mgr Gauthier, archevêque de la capitale, lui a souhaité la bienvenue dans la basilique en une adresse latine.

S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, qui avait tenu à aller porter au nouveau représentant du Saint-Père dès son arrivée les hommages des Catholiques de l'Ouest, assistait à cette réception, ainsi que M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée-Conception, et M. l'abbé Béliveau, chancelier du diocèse.

Voici un résumé de l'allocution que Son Excellence fit en réponse à l'adresse de bienvenue :

“ Monseigneur, je dois avant tout remercier Votre Grandeur des paroles bienveillantes que vous avez voulu m'adresser, en ce jour mémorable qui commence ma mission en Canada, comme Délégué Apostolique. Je pourrais répondre en latin, langue connue de tous, langue qu'emploie le Souverain Pontife pour parler à ses fidèles, mais je crois qu'il sera plus utile de parler dans les deux langues usitées dans le pays. C'est d'abord en français que je veux saluer la population catholique de ce pays, dans cette belle langue française qui a été la première langue de la foi dans l'Amérique et surtout au Canada.

“ Le Saint-Père, avant mon départ de Rome, m'a chargé de donner sa bénédiction aux évêques, au clergé séculier et régulier, à tou-

tes les nationalités, à vos familles. Sa Sainteté demande le succès pour les institutions, le commerce et les industries du Canada. Au milieu de ses occupations, le Pape songe toujours à ce pays. Il y a trois semaines, lorsque je me présentai au Pape pour recevoir sa bénédiction, Sa Sainteté me dit: "Allez, allez au Canada, sans crainte, car ce peuple est un peuple de bons Catholiques." Sa Sainteté a parlé de votre dévouement au Saint-Siège Apostolique. Aussi suis-je venu vers vous, le cœur ouvert à l'espérance, convaincu que vous m'aidez à accomplir ma mission. Soyez unis, non seulement dans la prière, mais aussi dans la charité. Dans la "religion du Christ, selon la parole de saint Paul, il n'y a plus ni juifs, ni gentils, mais seulement des chrétiens." Je vous remercie ainsi que votre archevêque de cette bienvenue."

Son Excellence parla ensuite en anglais. Elle s'exprime avec une grande facilité dans les deux langues.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur et du Pape !

S. G. MGR CHARLEBOIS, O. M. I.,

PREND POSSESSION DE SON SIEGE.

Le 7 mars restera une date mémorable dans les annales du nouveau vicariat apostolique du Keewatin et dans celles de la ville embryonnaire, Le Pas, où S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., évêque de Bérénice, a fixé son siège. Il en a pris possession ce jour-là. On organisa une fête pour la circonstance et on présenta une adresse de bienvenue à l'évêque missionnaire. On rappela qu'il y a peu d'années cet endroit ne possédait qu'une poignée de Catholiques, mais que le développement des ressources naturelles et la construction d'un chemin de fer y avaient amené plusieurs autres familles catholiques appartenant à diverses nationalités, de telle sorte que la petite chapelle bâtie dans le désert ne pouvait plus contenir la population. L'adresse indiquait aussi que les plus pressants besoins du moment sont une nouvelle église et une école catholique, dirigée par des Religieuses, et elle promettait au nouvel évêque la cordiale coopération de tous.

Un extrait d'une lettre de Mgr Charlebois à son métropolitain, datée du 26 mars, montrera mieux que toute description la position de l'évêque missionnaire et ses premiers projets apostoliques.

"Enfin toutes mes courses sont terminées et me voilà installé dans ce cher Pas. Le Père Husson et moi demeurons dans une espèce de maison en logs. Nous partageons la même chambre. Nous allons prendre nos repas dans un chantier voisin. C'est une de mes cousines qui fait la cuisine. Son mari fait toutes sortes d'ouvrages. Tout est bien conforme à la sainte pauvreté. Nous ne nous plaignons pas quand

même. Il y en a de plus misérables que nous Nous avons au moins la paix et la tranquillité: ce qui n'est pas peu.

“ Nous sommes à faire nos plans de construction, afin de pouvoir préparer le matériel nécessaire. Je persiste à faire construire une école-chapelle dans le genre de celle du R. P. Portelance, mais pas aussi considérable.

“ Il faudra aussi songer à une résidence pour nous. Tout cela demande de la réflexion.

“ Le Pas augmente assez vite. Un Monsieur Finger est à faire construire une scierie considérable où on emploiera de 8 à 9 cents hommes. Ce Monsieur veut absolument que j'aie des Sœurs pour commencer un hôpital. Il m'a laissé entendre qu'il fournirait la bâtisse. Je serai bien forcé d'accepter s'il se montre si généreux. . . ”

Pinguescant speciosa deserti!

CONSULTATION LEGALE SUR L'ENSEIGNEMENT
DU FRANÇAIS DANS LA SASKATCHEWAN.

ARCHEVECHE DE SAINT-BONIFACE, 17 MARS 1910.

A Messieurs les curés du clergé régulier et séculier de la Saskatchewan, diocèse de Saint-Boniface, qui ont dans leur paroisse des écoles Franco-Anglaises.

MESSIEURS OU REVERENDS PERES,

Je crois devoir vous envoyer une copie de la lettre que l'Honorable A. Turgeon, procureur-général à Régina, vient de m'adresser au sujet de l'enseignement du français. Vous y constaterez que le français n'est pas considéré comme une langue étrangère et qu'il dépend de vos commissaires d'écoles de le faire enseigner, s'ils le veulent et aussi longtemps qu'ils le voudront. La restriction d'une demi-heure ne concerne que les langues étrangères à l'anglais et au français. Tout ceci prouve que notre pays n'est pas seulement *An English speaking country*, mais aussi *A French speaking country*.

Veillez croire, chers Messieurs, ou chers Pères, à tout mon dévouement en N.-S. et M.-I.

† ADELARD, O. M. I.,
ARCHEVEQUE DE SAINT-BONIFACE.

* * * REGINA, LE 16 MARS 1910.

A Sa Grandeur Mgr Langevin, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface,
Saint-Boniface, Man.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu il y a quelques jours votre lettre du 11 mars au sujet de l'enseignement du Français dans les Ecoles de la Saskatchewan. Voici l'interprétation de la loi à ce sujet:

La Clause 136 de l'Ordonnance des Ecoles se divise en deux parties bien différentes: La première partie a trait à l'enseignement d'un cours élémentaire en Français. Cet enseignement est autorisé par les Syndics de l'arrondissement et n'est pas sujet aux règlements du Département de l'Instruction Publique. Cet enseignement est donné ordinairement par l'instituteur de l'école.

La seconde partie de la clause donne aux Syndics le pouvoir d'employer une personne compétente pour enseigner une langue autre que la langue Anglaise. Cette *personne compétente* n'est pas l'Instituteur ordinaire, et cet enseignement ne peut être donné que conformément aux règlements du Département de l'Instruction Publique.

Je vous envoie par le même courrier avec quelques copies de l'Ordonnance des Ecoles en Français, une copie des Règlements du Département. Vous trouverez à la page 9, clause 10 de ces règlements, ce qui concerne l'enseignement de langues étrangères. Cette clause 10 se rapporte entièrement à l'enseignement autorisé par la deuxième partie de la clause 136 de l'Ordonnance. Mais elle n'a rien à faire avec la première partie concernant l'enseignement d'un cours élémentaire en Français.

D'après les renseignements que vous me fournissez les Inspecteurs ont confondu évidemment les deux parties de la Clause 136. Le département de l'Instruction Publique a demandé à mon département une interprétation légale de la loi qui a été donnée dans le sens de cette lettre. A l'avenir, avis sera donné aux Inspecteurs sur le sens et la portée de ces règlements.

Veuillez me croire, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A. TURGEON.

Note: Comme le fait remarquer *Le Progrès* de Morinville, les lois de l'Alberta sont identiques à celles de la Saskatchewan et il ne tient qu'à nos compatriotes albertains de réclamer une plus large place au français dans leurs écoles. On remarquera aussi la distinction qu'établit cette consultation autorisée entre la langue française et les autres langues dites étrangères. Le français est de droit aussi officiel que l'anglais au Canada. Les lois fédérales de 1905, qui ont sacrifié tant de choses, ont néanmoins conservé dans l'école un vestige de cette dualité de langues officiels. Sachons nous servir de ce droit et le faire valoir dans l'occasion.

— Nous sommes heureux de faire part à nos lecteurs que M. l'abbé Hermas Langevin, curé d'Hochelaga, à Montréal, et frère de S. G. Mgr l'Archevêque, qui a été gravement malade, se porte beaucoup mieux.

LIGUE EUCHARISTIQUE.

La revue catholique de New-York, *America*, rapporte un mot profond, inspiré, de Pie X.

Des Carpiniaux conversaient avec le très Saint-Père. On parlait de ce dont notre époque a le plus besoin :

— Nous manquons beaucoup, dit une Eminence, de bonnes écoles, où l'on inculquerait les vrais principes catholiques.

— Vrai ! dit le Pape. Mais ce n'est pas encore ce qui nous manque le plus.

— Nous avons fort besoin d'associations unissant entre eux les catholiques fidèles, de façon à attirer l'unité d'action.

— Très vrai ! dit le Pape. Il nous manque aussi beaucoup et de bons journaux. Mais il y a quelque chose de plus nécessaire encore.

— Nous avons besoin de plus d'églises

— Vrai ! dit le Pape. Mais, à la rigueur, on pourrait même en être privé. Le catholicisme prospérait dans les catacombes

— Qu'y a-t-il donc de plus nécessaire encore que tout cela ? dirent les Cardinaux.

— *Des laïques catholiques*, dit le Pape *Ignis Ardens*.

* * *

Cette parole signale vraiment l'un des besoins les plus impérieux de l'époque qui voit se préparer contre nous, contre l'Eglise du Christ, l'assaut mondial des sociétés secrètes sataniques — assaut mené par la puissance juive, ou anti-chrétienne, depuis des siècles. — Pie X, en 1903, en annonçait l'approche en lançant sa devise sublime : "*Instaurare omnia in Christo*."

En face d'ennemis mystérieux coalisés partout pour détruire sur la terre le règne du Christ, ce qui nous manque le plus, ce sont des laïques catholiques.

Le Pape de la communion fréquente, de la communion des jeunes chrétiens, sait que si nous manquons de *laïques catholiques*, c'est que beaucoup de laïques chrétiens manquent à la communion eucharistique.

Le chrétien qui ne communie pas n'est plus chrétien que de nom. Celui qui communie s'affirme, se confirme. Celui qui ne communie pas s'infirmes, se déforme.

La masse des laïques ne mange plus le pain des forts, fait pour être leur *pain quotidien*, le pain qui nourrit l'âme et forme le caractère, le pain qui seul donne la vertu, dans le sens originaire du vieux mot latin, *virtus* ; la vertu virile, la force morale, le courage du catholique de combat et d'action.

* * *

La Compagnie de Jésus, fidèle à l'esprit militant de saint Ignace, a compris toute la portée des paroles et des préceptes de Pie X.

Pour assurer à l'Eglise ce dont elle manque le plus, des légions de *laïques catholiques* il faut former des laïques qui communient. Plus ils communient, plus ils montent vers l'héroïsme chrétien, fait de virilité, de vertu, de caractère, et sachant fouler aux pieds le *respect humain* par lequel le chrétien ne se respecte plus et ne se fait plus respecter.

Au Collège de Saint-Boniface, des jeunes gens ont fondé la *Ligue Eucharistique*, la première en Canada.

Avec la *Ligue du Sacré-Cœur*, dont la fédération compte déjà 30 000 membres, la *Ligue Eucharistique*, appelée à la même expansion, répond au vœu de Pie X.

La jeunesse apprendra à former des catholiques de "commun-ion", d'union dans le Christ, par le Christ, avec le Christ et pour le Christ.

La communion fréquente, quotidienne, fit l'héroïsme des chrétiens des premiers temps. Elle seule fera l'héroïsme de ceux des derniers temps.

Une lettre du Général de la Compagnie de Jésus, communiquée à Saint-Boniface, dit que, dans une audience récente, Pie X a voulu bénir spécialement la nouvelle Ligue et a daigné charger le Père Général d'en faire part aux fondateurs.

* * *

La Ligue Eucharistique formera des "laïques catholiques" dans la pleine force du mot. Unis à leurs prêtres, voués à la communion quotidienne, ils sauront se tenir debout.

Les races qui communient avec Dieu sauront seules résister à la tourmente...

La France qui se perd, s'étirole, se ruine, est celle qui ne communie plus. Les nations apostates auront le pire sort, tombées de plus haut, par les conséquences logiques même temporelles de l'apostasie. Dieu n'a qu'à laisser se produire en elles les fruits funeste du reniement. Elles joncheront la terre de leurs ruines, comme les fruits pourris tombent de l'arbre secoué par l'ouragan.

Les peuples qui, fidèles au Christ-Eucharistique, auront cherché avant tout le royaume de Dieu, traverseront l'épreuve. Ils en sortiront plus forts, de même que les premiers chrétiens traversèrent les grandes persécutions du paganisme le front et le cœur hauts. Comme *l'homme juste et tenace* du poète, les ruines les frapperont sans les abattre.

L. HACAULT.

— Un document signé par les Catholiques de langue française et de langue anglaise de Fannystelle, Man., condamne fortement les lettres insultantes écrites contre Mgr l'Archevêque et contre le clergé. Ce document condamne aussi l'attitude des docteurs Devine et McKenty sur la question de l'Université.

LES ECOLES DU NORD-OUEST.

LES CLOCHES ont publié le 15 mai 1910 un excellent résumé de la question scolaire manitobaine dû à la plume d'un collaborateur du BIEN PUBLIC des Trois-Rivières. Ce fervent ami de nos droits a fait un semblable travail sur les écoles de l'Alberta et de la Saskatchewan. Nous le reproduisons avec plaisir. Il contribuera à éclairer l'opinion publique et à établir les droits des Catholiques.

Historique. C'est le traité de Paris de 1763, qui assura définitivement à la Grande-Bretagne la possession de cet immense empire qui s'étend des Grands Lacs aux Montagnes Rocheuses, et dont l'administration fut longtemps aux mains de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Les pères de la Confédération avaient prévu l'acquisition possible de ces territoires et négocié avec le gouvernement impérial l'ensemble des conditions auxquels le Canada pourrait les annexer.

Dès la première cession du parlement fédéral, le 16 décembre 1867, la Chambre et le Sénat votèrent une adresse à la Reine demandant l'union de la terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest à la Puissance, et d'accorder au Parlement du Canada l'autorité de légiférer pour leur bien-être et leur bon gouvernement futur.

Le 23 juin 1870, le Conseil privé lança un décret annexant la terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest à la Confédération canadienne *aux termes et conditions* de l'adresse du 16 décembre 1867.

Remarquons que dès le 12 mai 1870 le parlement fédéral avait détaché du territoire annexé la région qui forme aujourd'hui le Manitoba et lui avait octroyé une constitution provinciale.

Le reste des territoires du Nord-Ouest resta soumis à l'autorité souveraine du parlement fédéral, qui avait reçu des autorités impériales le droit et le pouvoir de gouverner ces régions et de leur donner les institutions qui lui sembleraient les plus utiles *pour leur bien-être et leur bon gouvernement.*

En 1875, une loi fédérale accordait aux Territoires une espèce de gouvernement autonome. L'article II de cette loi signifiait que si la majorité établissait une école protestante ou non confessionnelle, la minorité pouvait y établir une école catholique, et réciproquement. M. Brown disait alors que si on consacrait le régime des écoles séparées, ce régime serait irrévocable. Des légistes de réputation plus tard ont été du même avis. Cette loi de 1875 ne pouvait donc plus être révoquée constitutionnellement.

Par l'Acte des Terres Fédérales de 1879, le Parlement avait reconnu la nécessité d'accorder à toutes les écoles une égale part des deniers publics.

En 1892, une ordonnance des Territoires créa une situation nou-

velle en décrétant, *sans autorité quelconque*, que toutes les écoles publiques des Territoires seraient des écoles neutres et que les écoles de la minorité participeraient à cette neutralité obligatoire.

Mgr Taché demanda justice, et les Catholiques pétitionnèrent.

Ces ordonnances de 1892 étaient manifestement inconstitutionnelles de l'avis de feu Sir John Thompson, de Sir Charles Fitzpatrick, de Sir Wilfrid Laurier.

En 1901, l'Assemblée législative vota l'ordonnance 29 dont plusieurs articles violaient manifestement l'esprit et le texte même de la loi fédérale de 1875, et par conséquent étaient illégaux.

En 1905, le Parlement canadien décida de tailler dans les Territoires du Nord-Ouest deux provinces distinctes, celles de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le 21 février de cette année-là, M. Laurier présenta à la Chambre des Communes un projet de loi dont la clause éducationnelle, la *clause 16*, n'était que la réédition de la loi fédérale de 1875. Ce bill donnait satisfaction aux Catholiques.

Quelques semaines plus tard, M. Laurier intimidé par *Sifton & Cie*, retirait cette clause protectrice des droits de la minorité pour lui substituer une *nouvelle clause 16* qui tuait l'école confessionnelle, sacrifiait les droits des Catholiques et l'usage de la langue française dans toute l'étendue des nouvelles provinces, et se greffait sur les ordonnances inconstitutionnelles de 1901 et de 1892.

M. Laurier venait de donner aux nouvelles provinces *l'école neutre dans son programme, ses livres, son enseignement, l'école entièrement dépendante de l'état*.

C'était la deuxième fois que M. Laurier sacrifiait les droits de ses compatriotes et de ses coreligionnaires.

Droits des Catholiques. — En étudiant cette question des droits des Catholiques du Canada de posséder des écoles de leur croyance, nous pouvons toujours revenir à ceci: il est un traité public qui sauvegarde la liberté de notre culte. Ce traité public, c'est le traité de Paris de 1763 qui fut signé par la France et l'Angleterre, lors de la cession définitive du Canada.

Un traité public est inviolable.

“ Les traités conclus, dit Georges Davies, lient toutes les parties signataires et ils continuent d'être en force, quels que soient les changements qui ont lieu dans les affaires internes des États participants. Les changements de gouvernement n'affectent en aucune manière leur force obligatoire, et il cessent d'être obligatoires seulement quand un État cesse d'exister. Leur *inviolabilité*, même quand elle n'est pas spécialement garantie, *est la première loi des nations.*”

Donc, en vertu de ce seul traité de Paris, les lois des écoles des nouvelles provinces, comme du Manitoba, sont injustes et inconstitutionnelles dans leur ensemble.

Mais il n'y a pas que le traité de Paris qui garantisse les droits des Catholiques.

En 1870, la Reine prenait des engagements vis-à-vis des Territoires. Entre autres promesses, on avait dit aux habitants du Nord-Ouest que "le peuple pouvait compter que le respect et l'attention seraient étendus aux différentes croyances religieuses."

Et la *clause 93* de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui régit dans toute la Confédération canadienne la question de l'éducation ?

Voici cette clause: " Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:

I. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière dans la province relativement aux écoles confessionnelles (denominational schools). "

De par cette clause les Catholiques en général ont donc droit à des écoles confessionnelles dans les provinces du moins où ces écoles existaient légalement au moment de leur entrée dans la Confédération.

Ce principe s'applique-t-il aux Territoires qui entrent dans la Confédération, sans avoir eu antérieurement une existence provinciale ? — Oui.

Les Territoires, en vertu du décret du 23 juin 1870, étaient sous la dépendance immédiate et l'administration directe du pouvoir fédéral. Or, en 1875, le gouvernement fédéral accorda des écoles séparées et confessionnelles aux Territoires, cette loi ne fut jamais révoquée; elle était du reste irrévocable, comme nous l'avons dit plus haut. Puisque les nouvelles provinces, détachées des Territoires, entraient dans la Confédération avec des droits et des privilèges reconnus par la loi et donnés par elle, ces nouvelles provinces devaient donc bénéficier des avantages de la *clause 93*. La chose paraît simple et claire.

Terminons tout en deux mots. Les fanatiques qui ne veulent pas tenir compte du droit naturel, des droits acquis dans les Territoires par les Catholiques comme missionnaires, pionniers et contribuables, des droits résultant de l'article 93 de l'Amérique Britannique du Nord et de l'article 14 de l'Acte des Territoires, de tous les engagements d'honneur ou légaux, ne pourront jamais détruire le traité de 1763 qui ne fait que confirmer les droits contenus dans les Capitulations de Québec et de Montréal. Les droits des nôtres sont donc inviolables.

Ne cessons pas de réclamer des écoles catholiques pour nos coreligionnaires et nos compatriotes de l'Alberta et de la Saskatchewan.

P. S. — Cette question des écoles est intéressante et n'est pas assez connue. Pour ce qui concerne les écoles du Nord-Ouest on lira avec profit *La Nouvelle France*, de janvier et de mars 1910, le discours de M. Bourassa, au Monument National (17 avril 1905). C'est de là qu'est tiré le compendium que j'ai essayé de dresser.

La Nouvelle-France a aussi publié l'an dernier une série d'excellents articles signés "Lex" sur la question.

CANADIEN.

PRETRES RUTHENES POUR LE CANADA.

S. G. Mgr Szeptychi, archevêque ruthène de Lemberg, qui a laissé dans l'Ouest l'impression d'un grand archevêque et d'un apôtre infatigable, va envoyer un prêtre ruthène à Régina et un autre à Toronto. M. l'abbé Wanipi, prêtre célibataire, très bien recommandé, est destiné à Régina. Il s'occupera de l'école normale ruthène à Régina et des colonies ruthènes où il n'y a pas de prêtre résidant. M. l'abbé Jerny, docteur en théologie, prêtre célibataire très distingué, ira à Toronto.

MISSIONNAIRES TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR.

La revue *Les Missions catholiques* publie la statistique des missionnaires tombés au champ d'honneur durant l'année 1910. Il y en a 178, dont 86 français et un canadien. Les autres nations sont ainsi représentées: Espagne, 18; Italie, 12; Allemagne, 10; Irlande, 9; Chine, 8; Belgique, 8; Suisse, 2; Etats-Unis, 2; Angleterre, 2; Autriche, 1; Chili, 1; Ceylan, 1.

On voit que notre ancienne mère-patrie, malgré sa déplorable situation, vient toujours en tête, ayant donné à elle seule presque la moitié de ces glorieuses victimes du devoir. La Société des Missions Etrangères de Paris enregistre 25 morts.

BAS LES MASQUES.

Le R. P. Couët, dominicain, de Québec, a publié, en 1910, un premier opuscule très remarquable sur la *Maçonnerie et la Conscience Catholique*. (32 pp. Imp. de l'Action Sociale, Québec.) C'est un véritable petit chef d'œuvre populaire de théologie pratique traçant aux chrétiens tous leurs devoirs, leur indiquant tous leurs droits, en ce qui concerne la Maçonnerie, en général. Le dominicain canadien vient de lancer, sous le titre très justifié: *Bas les Masques*, un second opuscule (29 pp. Imp. de l'Événement, Québec) qui aura le même succès que le précédent.

Nous nous faisons un devoir de le signaler d'autant plus, qu'ou-

tre les précieuses et significatives approbations dont est muni le premier travail, S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, a honoré l'auteur d'une lettre qui constitue une haute appréciation du mérite, de l'opportunité, nous dirons de la nécessité du second opuscule. Celui-ci arrache vraiment les masques, — comme l'ont demandé sept papes consécutifs — depuis 1738. Il prouve aussi, par là même, la nécessité plus impérieuse que jamais, d'organiser, par l'association en Canada, l'œuvre salutaire de la dénonciation et de l'attaque contre la Maçonnerie.

L. H.

LE CANADA ECCLESIASTIQUE.

Le vingt-cinquième volume du *Canada Ecclesiastique* vient de nous parvenir. Nos lecteurs connaissent cette publication annuelle si méritante, que M. L.-J.-A. Derome dirige avec tant de compétence depuis 25 ans. Aussi suffit-il de la signaler pour qu'on s'empresse de se la procurer. S'adresser à la librairie Beauchemin, à Montréal.

DING ! DANG ! DONG !

S. G. Mgr l'Archevêque est revenue vendredi soir le 7 avril. M. l'abbé Béliveau l'accompagnait. Son autre compagnon de voyage, M. l'abbé Cherrier, est revenu le 4 du courant.

— Le R. P. H. Grandin, o. m. i., provincial d'Alta-Sask., revenant de Montréal, a passé le dimanche, 8 avril, à l'archevêché.

— Le 19 avril, il y aura séance solennelle à l'Orphelinat Saint-Joseph en l'honneur de S. G. Mgr l'Archevêque.

— Du 9 au 13 avril, le R. P. Guinet, m. s., de Hartford, Conn., a prêché une retraite à la cathédrale. La population de Saint-Boniface en a suivi les exercices avec beaucoup d'assiduité. Ces quatre jours ont été des jours de grâces et de bénédictions et ont laissé une impression profonde dans la paroisse. Le Rd Père a donné plusieurs autres retraites dans la Saskatchewan, à Forget, à Weyburn, à Halbrite et à Estevan.

— Les Rdes Mères du Précieux Sang, supérieure, et Claire du T. S. Sacrement, ainsi qu'une sœur tourière, sont arrivées à Winnipeg le 6 avril. Elles ont été reçues à la gare par le R. P. D'Alton, o. m. i., curé de Ste-Marie, et ont reçu l'hospitalité à la Maison-Vicariale de Saint-Boniface. Ces Religieuses du Bon-Pasteur de Montréal viennent commencer l'œuvre que nous avons annoncée dans notre dernier numéro. Trois autres viendront les rejoindre bientôt. Nous reparlerons de cette œuvre et de cette communauté, qui, sous la direction de la Vénéralable Mère Euphrasie, a pris un développement si merveilleux et opère tant de bien dans le monde.

— Mgr J.-B. Boulet, prêtre canadien-français du diocèse de Seattle, Wash., qui a consacré sa vie aux missions sauvages, a été fait prélat

romain. Ce dévoué missionnaire avait été ordonné par Mgr A.-M. Blanchet, évêque de Nesqually. Le P. Morice, dans son *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*, retrace la carrière si méritante de ce prêtre missionnaire et journaliste.

— Un prêtre canadien-français de Saint-Boniface a converti toute une famille anglaise protestante. L'ouvrage du Cardinal Gibbons: *The Faith of our Fathers*, a été une révélation pour cette brave famille. Ce livre, que la maison John Murphy, de Baltimore, Md., vend au prix de dix sous l'exemplaire, est un précieux présent à un ami protestant. Il ne contient rien qui puisse le froisser et il peut lui procurer le bienfait de la foi. La lecture de ce livre, dont un million d'exemplaires ont déjà été imprimés, a été le principe de nombreuses conversions.

— Dans les crédits supplémentaires votés à la dernière session, nous trouvons les items suivants pour nos institutions: Old People's Home, St-Boniface, \$ 250; Sœurs de la Miséricorde (Building Fund), \$ 12000, pour l'asile Ritchot à St-Norbert; St. Joseph's Orphanage (Building Fund), \$ 5000. Il est regrettable qu'on n'ait donné que \$ 250 pour l'asile des vieillards de Saint-Boniface quand on a accordé \$ 2500 au Old Folks' Home de Winnipeg et qu'on a été si libéral pour plusieurs autres institutions protestantes.

— Nous prions nos abonnés de bien vouloir remarquer qu'ils n'ont droit à la prime que nous avons promise qu'en autant qu'ils recrutent deux nouveaux abonnés aux *Cloches*. Il est aussi entendu que ces deux abonnements doivent être payés d'avance. A tous ceux qui rempliront ces conditions, nous enverrons avec plaisir l'une des quatre primes promises, selon le choix indiqué.

— A Victoria Park, Man., sur le chemin de Selkirk, les Polonais vont bâtir une petite église sous la direction du R. P. Steuer, o. m. i.

— Le R. P. A. Lacombe, o. m. i., est retourné à Pincher Creek, Alta., et il est remplacé à l'Hospice de Midnapore par le R. P. J.-M. Lestanc, o. m. i.

— Le R. P. A.-G. Morice, o. m. i., prêche actuellement des retraites à Qu'Appelle, Sask.

— Le *North West Review* du 8 avril a publié le plan de la nouvelle église de Fort-Rouge et l'histoire de cette jeune paroisse florissante.

R. I. P.

Rde Sœur Marie-Estelle Lanthier, des Sœurs Grises de Montréal, décédée à Montréal.

— Melle Charlotte Bohémier, institutrice, décédée à St-Norbert.

— M. Gaston Le Hardy, ancien sergent aux zouaves pontificaux, etc., décédé à Rots en France. Au bas de la lettre de faire-part on lit: *Ni fleurs, ni couronnes, une messe, une prière, s'il vous plaît.*

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

La Société Historique de Saint-Boniface

Supplément aux *Cloches de Saint-Boniface*

VOL. X

15 AVRIL 1911

No. 8

SUITE.

Si je vous fais donner vos besoins, ce n'est pas pour porter vos pelletries aux Anglois, vous y traiterez comme en Ennemis, vous n'avez point de credit chez eux ni d'entrée dans leur fort, vous ne choisissez point la marchandise que vous voulez, vous êtes obligé de prendre ce qu'on vous donne par une fenêtre bon ou mauvais, ils rebutent une partie de vos pelletries qui sont perdues pour vous, après avoir eu bien de la peine à les porter chez eux; Il est vray que vous achetez certaines choses un peu plus cheres de nos traiteurs, mais ils prennent tout ce que vous avez, ils ne rebutent rien, vous ne courez aucun risque, vous n'avez pas la peine de le porter loin, d'ailleurs vous avez la liberté de choisir ce que vous voulez, hommes, femmes et enfants, vous entrez dans nos maisons et dans nôtre fort quand il vous plaist vous y êtes toujours bien reçus, nos marchandises sont meilleures, comme vous l'avottez, que celles des Anglois, ce seroit donc contre la raison et contre vôtre intérêt d'y aller, je suis bien aise de vous avertir qu'il n'y aura jamais de credit pour ceux qui y iront à l'avenir. Prenez donc courage pour bien chasser afin que j'aye le plaisir de voir vos familles bien habillées et que les traiteurs qui ont tant de peine à venir ici, s'en retournent contents, cela fera plaisir à nôtre Pere.

Après ce discours qui étoit nécessaire au commerce pour le rendre plus avantageux et pour Eux et pour nous, les chefs me présenterent un collier pour me remercier de ce que je leur donnois de l'esprit, et me dirent qu'ils acceptoient toutes mes demandes. Ils me prièrent de ne les pas oublier dans mon voyage, me recommandants surtout de ne les point abandonner pour toujours et de revenir au plutôt chez Eux, ils ajouterent ensuite, Mon Pere, nous demeurerons tranquils en ton absence, ayants tes Enfants chez nous, et nous te prions, si tu descends à Montréal, de parler pour nous à nôtre Pere le grand chef étants au nombre de ses enfants.

Le 10 May je fis partir six canots de pelletries pour Kamanistigotlya.

Le 11 tous les guerriers vinrent prendre congé de Moy, ils me dirent qu'ils vouloient monter par la riviere St Pierre pour mettre leurs canots au haut d'une fourche par ou l'Ennemy avoit coutume de passer pour venir chez Eux. et cela pour mettre leurs Terres et leurs familles à couvert et se rendre aux prairies ou les Assenipoils leurs avoient donné rendez vous. Je consentis à tout ils me dirent que leur campagne seroit de deux Lunes et que le nombre des guerriers pouvoit monter à 11 ou 1200 hommes lorsque les Assenipoils les auroient joints.

Les deux françois que j'avois envoyé au Lac Ouynipigon arriverent avec un chef et 18 hommes, ils m'ont dit avoir trouvé beaucoup de monde dont ils ont été bien reçûs, cependant, dirent ils, nous ne pûmes les engager de monter au fort St Charles. parcequ'ils sçavoient que nous manquions de fusils, chaudières et tabac, que s'ils alloient aux Anglois c'étoit pour la dernière fois, esperants nous avoir chez Eux suivant les parolles données; nos françois me dirent que le lieu le plus commode tant pour la vie, que pour être à portée de tous les Sauvages, étoit à deux journées dans le Lac du côté du Sud Ouest à l'embouchûre de la Riviere rouge, la terre est un beau bois de haute futaye, beaucoup de chesnes blancs; les Sauvages leur ont dit qu'il y avoit une mine que les anglois leur ont dit être d'argent, dont ils ont apporté un petit morceau en ayants perdus un gros, Elle contient deux Liettes sur le Bord du Lac Ouynipigon à deux journées de la riviere rouge, à cinq ou six Liettes de la même Riviere il y a une source d'Eau Salée qui forme un bassin, le soleil même coagule l'Eau qui forme un sel très blanc, ils m'en ont apporté qui est tres bon, les Sauvages s'en servent ils disent qu'ils connoissent plusieurs autres sortes de mines qu'ils indiqueront quand on sera établi chez Eux.

Le chef Cris venû avec nos deux françois me presentâ un Esclave, me disant au nom de tous les chefs du Lac Ouynipigon qu'il remercioit nôtre Pere de ce qu'il vouloit bien avoir pitié d'Eux en me faisant établir chez Eux, qu'il me demandoit un de mes Enfants pour chef, si je ne pouvois pas y aller moy même, que je ne fusse point fâché, s'ils n'étoient pas tous venus, que les françois m'en avoient dit la raison, qu'à leur arrivée chez Eux il avoit fait avertir tous les Cris: tinaux domiciliés autour du Lac et même les Assenipoils qui n'en sont pas loin dans le sud ouest pour leur apprendre que les françois étoient chez Eux pour s'y établir incessamment et pour leur fournir leurs besoins: je demanday si l'anglois sçavoit que nous étions chez le Cris et s'il ne tenoit pas de mauvais discours, il me dit j'ay parlé au chef l'esté dernier, je luy demanday s'il n'étoit pas fâché de ce que le françois étoit venû près de nous, il répondit que non, que nous étions frères et qu'il ne se fachoit jamais le premier qu'il étoit facile de nous

accommoder ensemble: le françois, dit il, veut le castor gras et moy je demande le sec; si tu le vas voir dis luy de ma part que je le prie de ne tenir aucun mauvais discours de l'anglais, comme je n'en tiens aucun mauvais du françois, Je demanday s'il y avoit loin pour se rendre au premier fort anglois de la riviere rouge. il me dit qu'il falloit dix grandes journées pour y descendre et vingt à remonter, que la riviere est remplie de chutes et de rapides, passant par une terre sterile et traversant une chaisne de montagnes. je luy fis des presens comme j'avois fait aux autres, et l'assûray que dans deux lunes le françois iroit s'établir chez luy à la riviere rouge, il s'en retournâ fort content.

Le 27 May après avoir pourvû à la sûreté du fort St Charles, laissant mon fils cadet dans les troupes agé de 20 ans avec dix hommes, commandant en l'absence de son aîné, je partis avec cinq canots pour St-Pierre, de la à Kamanistigotya ou j'arrivay le 16 Juin ayant fait grande diligence.

Le 18 je fis partir trois canots avec 12 hommes commandés par le S. Cartier un des Bourgeois ou associé pour le commerce, auquel je donnay des ordres pour se rendre incessamment au Lac Oтынipigon à l'embouchûre de la riviere rouge pour y construire un fort d'un arpent en quarré dont je luy donnay le plan avec une instruction de ce qu'il falloit faire, et ordre de dire aux Sauvages que mon fils y descendroit à la fin de la Lune d'aoust avec deux canots.

Le 19 je partis de Kamanistigotya et j'arrivay à Missilimakinac le 6 Juillet, mon neveu de la Jemmeraye, (chargé des ordres de Monsieur le Marquis de Beauharnois.) qui avoit hiverné en Canada, arriva le même jour quelques heures après Moy, Il partit le 12 Juillet avec six canots pour le Lac des bois, avec ordre à mon fils de remettre à son cousin le fort St charles et de descendre incessamment au Lac Oтынipigon. et sur le bord de la riviere rouge ou il trouvera le nouveau fort construit ou du moins bien avancé, je luy ay envoyé une instruction par escrit de ce qu'il devoit dire aux sauvages et de la maniere dont il devoit se comporter envers tout le monde.

Je partis de Missilimakinac chargé de pelletrie et me suis rendu à Montréal le 16 Aoust 1734 en parfaite santé, sans inquietude des quatre postes auxquels j'avois pourvû, en laissant à chaque commandant une Instruction par escrit, suivant les ordres que j'avois reçu de Monsieur le Marquis de Beauharnois Gouverneur general de toute la nouvelle france.

LA VERENDRYE.

Collationné, le 13 mai 1910, à l'original, folio 46-69, volume Amérique No 8, ministère des Affaires Etrangères, Paris, lequel mémoire porte la signature authentique de La Vérendrye.

L. LEAU.

ORDRES ET DEPECHEES DU ROI

CONCERNANT L'OUEST ET LA VERENDRYE DE 1735 A 1751.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS

A Versailles le 12 Avril 1735.

M.

J'ay rendu compte au Roy de votre Lettre du 8 Octobre de l'année dernière et du Memoire du Sr de la Verandrye au sujet de la decouverte de la mer de l'Ouest. Il paroît par ce Memoire que le dernier Etablissement fait par cet Officier, est sur le Lac Ouinipigon. Le Rapport que luy ont fait les deux hommes qu'il y avoit envoyés, et les discours que luy ont tenus les sauvages qu'ils ont enmenés, peuvent faire esperer qu'il y trouvera des facilités pour aller plus loin, et s'il parvient, comme il ne paroît pas qu'on en puisse douter, jusqu'aux Ouatchipottennes, il y trouvera vraysemblablement de nouvelles ouvertures pour le succès de son Entreprise. Quoyqu'il en soit, S. M. a vû avec plaisir le détail qu'il fait dans son memoire de tout ce qui s'est passé dans son voyage: Elle a approuvé la conduite qu'il a tenue par rapport aux différentes nations qu'il a vûes, et Elle a été satisfaite particulièrement du zele avec lequel il s'est preté à la demande que luy ont fait les Cris, et les Monsonis, de leur donner son fils pour aller en guerre avec Eux, il est à croire qu'une pareille marque de confiance luy attachera ces sauvages.

S. M. est cependant toujours dans les dispositions de ne point entrer dans aucune depense par rapport à cette entreprise, dans laquelle il y a grande apparence que les Interessés ne perdent pas. Mais Elle aura egard, comme je vous l'ay déjà expliqué au zele avec lequel vous marqués que le Sr de la Verandrye s'y livre, et Elle a approuvé que vous l'ayés expliqué à cet Officier.

Elle souhaite que vous continuié de rendre un compte exact et détaillé de tout ce qui vous reviendra sur cela; et Elle espere que vous pourés luy apprendre que le Sr de la Verandrye aura fait de nouveaux progres.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 17 Avril 1736.

M.

J'ay recu la lettre que vous m'avez écrite le 8 Octobre de l'année dernière au sujet de la decouverte de la Mer de Louest, et j'en ay rendu compte au Roy.

Les Extraits que vous avez joins à cette lettre de celles que vous avez reçeus du S. de la Verandrye fils, et du Sr de la Jemeraye, n'ajoutent rien de bien considerable au détail contenu dans la relation

que vous en envoyates en 1734, concernant cette decouverte. Peut etre serés vous en etat de donner cette année quelques nouvelles plus interessantes. Quoy qu'il en soit vous aurés agreable de me faire part de celles qui vous en reviendront.

S. M. a approuvé que vous ayés permis au S. de la Veranderye d'affermir pour 3 ans a des Negociants les postes qu'il a etablis, a condition qu'il n'y fera aucun commerce directement ni indirectement, par ce moyen il n'aura plus de representations a faire sur les depenses que cette entreprise pouvoit luy occasionner. En tous cas S. M. n'y auroit aucun egard, et Elle est toujours dans les mêmes dispositions que je vous ay expliqués la dessus.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 22 avril 1737.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites les 13. 14. 15 et 16 Octobre de l'année derniere et j'en ay rendu compte au Roy.

Je n'ay rien a ajouter a ce que je vous ay marqué les années dernieres des intentions de S. M. sur ce qu'il y auroit a faire pour mettre la Colonie de Canada a couvert de toute entreprise en cas de rupture avec les puissances maritimes. Il y a lieu d'esperer que la paix s'affermira de plus en plus avec ces puissances; Mais en tout cas vous aurés le tems de prendre toutes les mesures et les precautions convenables pour vous preparer a tout evenement; Et si contre toutes les apparences, il y avoit guerre, vous en seriés prevenu, et S. M. pourvoyera aux secours qui pouront vous etre necessaires.

Il peut convenir de pourvoir des a present comme vous l'observés les forts de la Pointe a la Chevelure, de Chambly, et de Niagara, du nombre de Canons que vous avés demandés pour ces forts. S. M. pourra en faire faire l'envoy l'année prochaine.

L'aventure arrivée au Convoy du Sr de la Veranderye est des plus facheuses, et doit faire craindre que l'on ne soit obligé d'abandonner tous les etablissemens qui ont été faits par cet officier et même celuy des Scioux. surtout s'il a entrepris de vanger ce coup sur les Scioux des prairies; mais j'ay, comme vous, peine a croire qu'il ait pris un Parti aussi contraire au bien du service. Quoyqu'il en soit, tout ce qui m'est revenu de ce qui a donné lieu a cet accident me confirme dans le soupçon ou j'ay toujours été et que je ne vous ay pas même dissimulé, que la traite du Castor avoit plus de part que toute autre chose a l'entreprise de la decouverte de la Mer de L'ouest de la part du Sr de la Veranderye. J'attens avec impatience que vous m'informiés des suites de cette malheureuse affaire.

J'ay été bien fâché que vous vous soyés déterminé a donner le commandement du detroit au Sr de Noyelles, et que vous m'eussies

annoncé ce Choix, j'avois attendu de vos reflexions que vous le feriez tomber sur un autre officier. Il n'est en effet que trop permis de douter, après tout ce qui s'est passé dans sa campagne contre les Renards, qu'il puisse remplir ce commandement avec un certain succès; Et d'ailleurs je ne sais si une pareille faveur pour luy est d'un bon exemple. Quoiqu'il en soit, vous verrez par une depeche commune a vous et a M. Hocquart les vettes de S. M. sur le même poste. Je compte qu'en votre particulier, vous ferés de votre mieux pour les séconder.

Par raport aux autres postes, je vous recommande toujours de donner toute l'attention dont vous etes capable au choix des Officiers a qui vous en confierés le commandement.

J'ay examiné l'état de la distribution que vous avés faite du produit des congez donnés en 1735 et j'en ay été satisfait.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 23 Avril 1738.

M.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 14 Octobre de l'année dernière avec les pieces qui y étoient jointes.

J'ai examiné avec attention le journal que vous m'avez envoyé du Sr De la Véranderye; Et je vous avotte que je n'ay pas été peu surpris d'y voir le peu de progrès que cet officier a fait pour la decouverte de la mer de l'Ouest depuis le precedent memoire qu'il vous en avoit remis. Il ne paroît pas en effet que cette entreprise ait été a beaucoup près aussy avancée qu'il y avoit lieu de l'esperer; Et si l'on ne la pousse pas avec plus de vivacité, il ne faut pas se flatter d'en voir la fin. Je ne sais même si le zèle du Sr De la Veranderye est aussi pur que vous le supposés, et si les soupçons que j'en avois déjà conçus et que je ne vous ay pas laissé ignorer, ne se justifieront pas. Ce qui est de certain, c'est que la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent est très propre a les fortifier; Et quelque chose qu'il puisse dire sur le dernier voyage qu'il a fait a Montréal, il ne sauroit se justifier d'avoir ainsi abandonné son poste, au lieu de profiter du tems pour pénétrer plus loin. Quoiqu'il en soit, on ne peut pour le present qu'attendre ce qu'il fera: je souhaite qu'il puisse détruire les soupçons auxquels il a donné lieu jusqu'à present; Et je serois fort aise de voir en état de me rendre l'année prochaine des mouvemens qu'il aura faits.

Au reste, selon le raport que cet Officier fait dans son journal des differens entretiens qu'il a eus avec les Chefs Monsonis, Cristinaux et Assiniboëls, il n'y auroit rien a desirer sur les dispositions de ces Trois Nations a l'égard des françois; Mais il y a si peu de fonds a faire sur ces sortes d'apparences, que ce n'est que le tems qui puisse faire connoître a quoi l'on pourra s'en tenir solidement sur les verita-

bles sentimens de ces Sauvages. En tout cas il est très important de les menager, et de les confirmer dans ceux qu'ils ont fait paroître; Et c'est sur quoy je ne doute point que vous n'ayés donné les instructions et les ordres convenables au S. De la Veranderye.

J'ay examiné aussy la relation que le Sr De St Pierre vous a remise de ce qui s'est passé par raport à l'abandon du poste des Scioux. Vous verrés par le Memoire du Roy que S. M. n'a pas appris sans peine cet evenement. Après les esperances que vous aviés données sur le nouvel etablissement de ce poste, on auroit dû croire qu'il seroit plus solide; Car il n'etoit pas à présumer que vous l'eussiés entrepris sans vous assûrer des veritables sentimens des Scioux. Il est fâcheux que l'evenement fasse voir le contraire.

Je suis surpris au surplus qu'en rendant compte de la retraite des françois et de l'evactation du poste, vous ne soyés entré dans aucun detail sur cette aventure. Vous auriés dû en effet me faire part de vos reflexions sur les inconveniens qui en peuvent resulter et de vos vûtes pour prevenir ces incoveniens; Et j'attens qu'en m'informant des suites qu'elle aura etes vous me rendiés compte des mesures que vous aurés prises pour empêcher qu'elle n'en ait de préjudiciables a la Colonie. Dans ces sortes d'evenemens il faut que vous me mettiés en etat de rendre compte à S. M. et de prendre ses ordres pour vous les faire savoir; Et c'est à quoy je vous prie de ne pas manquer à l'avenir.

Je suis parfaitement M.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le premier May 1739.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites les 1. 6. 11. et 28 Octobre de l'année dernière.

Je n'ay rien a ajouter a ce que je vous ay marqué par ma depêche du 23. Avril de l'année dernière au sujet de l'Entreprise du S. de la Veranderye. Il est a souhaiter que cet officier puisse detruire les soupçons au quel il a jusqu'a present donné lieu; Je serois bien aise de voir qu'il eut fait assés de progrès pour cela dans le compte que vous devés me rendre cette année des mouvemens qu'il aura faits.

Il est vray, comme vous l'observés, que les liaisons que ce même officier a faites avec les nations qui sont etablies aux environs de son poste ne pourroient que procurer de grands avantages à la Colonie, si les sentimens qu'Elles font paroître pour les françois etoient sincerées, mais il y a si peu de fonds à faire sur ces sortes d'aparences, qu'il n'y a que le tems qui puisse faire connoître à quoy l'on pourra s'en tenir sur cela. Quoy qu'il en soit vous avés bien fait de luy recommander d'entretenir ces nations dans les dispositions où Elles paroissent etre,

et de travailler a apaiser les troubles que les scioux ont excités parmy Elles afin de parvenir a une paix qui n'est pas moins necessaire pour le succez de son entreprise que pour celuy des mines de cuivre supposé que cette derniere entreprise puisse avoir lieu.

A l'égard de l'évacuation du poste des scioux, c'est une affaire dont il ne doit plus estre question; et je n'ay qu'a vous recommander de vous conformer en pareil cas a ce que je vous ay prescrit par ma depeche du 23 Avril de l'année dernière, au surplus j'ay été bien aise d'apprendre que cet evenement n'avoit point eu de suites; et il est a souhaiter que les soins que le S. de La Veranderie doit se donner pour consilier les nations de ces quartiers puissent reussir.

.....

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 2 May 1740.

M.

J'ay receu les lettres que vous m'avés ecrites le 30 Octobre de l'année dernière, et j'en ay rendu compte au Roy.

.....

Par l'extrait que vous m'avés envoyé du journal du S. de La Verandrye il paroît qu'il a fait quelques progres dans la decouverte, et qu'il se trouvoit a portée d'en faire d'autres. La façon dont il dit qu'il a esté receu des Mantanes doit faire esperer que cette nation pourra luy estre d'un grand secours pour cela; surtout si le raport qui luy a esté fait par le fils d'un des chefs par raport aux Pananis et aux Pananis est sincere; mais il ne faut pas trop compter sur les details de cette espece. Quoy qu'il en soit, le party qu'a pris Le Sr De la Verandrye de laisser 2 françois chez les Mantanes pour aprendre la langue de cette Nation pourra le mettre en estat, si ces deux françois retlassent, de pousser les courses plus loin et avec plus de facilité; Et quand une fois il sera parvenu aux Pananis et qu'il aura pû bien reconnoitre la Riviere dont il est fait mention dans la relation et dont on luy a dit que l'Eau est sallée, il est a croire qu'il pourra y prendre des connoissances plus certaines sur son objet. J'attendray que vous m'informiés de ce que vous en aprendrés; mais je vous prie de luy recommander encore par la premiere occasion que vous en aurés d'estre attentif a ne pas donner trop d'esperances sur le succez de son Entreprise, et de rendre les choses telles qu'elles seront, afin qu'on puisse en juger en connoissance de cause.

Je suis parfaitement M.

A suivre.